Nations Unies A/HRC/25/1/Corr.1



Distr. générale 23 janvier 2014 Français Original: anglais

Conseil des droits de l'homme Vingt-cinquième session Point 1 de l'ordre du jour Questions d'organisation et de procédure

Ordre du jour annoté de la vingt-cinquième session du Conseil des droits de l'homme

Note du Secrétaire général

Rectificatif

1. Page 4

Le paragraphe 8 doit se lire comme suit:

Conformément aux dispositions du paragraphe 47 de l'annexe de la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme et aux critères énoncés dans la décision 6/102 du Conseil, le groupe consultatif composé de Luis Enrique Chávez Basagoitia (Pérou), d'Omar Hilale (Maroc), de Rytis Paulauskas (Lituanie), de Yeonchul Yoo (République de Corée) et d'Elissa Golberg (Canada) proposera au Président du Conseil une liste de candidats pour les mandats ci-après pour lesquels un nouveau titulaire doit être désigné par le Conseil à sa vingt-cinquième session: l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, particulièrement des droits économiques, sociaux et culturels; le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté; le Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard; le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences; le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation; le Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants; le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones; le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar; le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967; le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme; l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie; l'Expert indépendant chargé de promouvoir la jouissance par les personnes âgées de tous les droits de l'homme; le Groupe de travail sur la détention arbitraire (un membre du Groupe des États d'Afrique et un membre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes); le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (un membre du Groupe des États d'Afrique); le Groupe de travail sur

GE.14-10545 (F) 280114 280114





l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination (un membre du Groupe des États d'Asie); et le Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique (un membre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes).

2. Page 19

Après le paragraphe 104, ajouter un nouveau paragraphe libellé comme suit:

104 bis. Dans sa résolution S-20/1, le Conseil des droits de l'homme a invité l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine à effectuer d'urgence une visite en République centrafricaine, et à faire un compte rendu oral de la situation au Conseil des droits de l'homme à sa vingt-cinquième session. Le Conseil entendra un compte rendu oral de l'Experte indépendante, Marie Thérèse Keita Bocoum.

2 GE.14-10545